

Groupe de travail Orientation au MEN : Un point d'appui pour la défense des CIO et des COP

Trois textes qui présentent quelques garanties

En mettant en place le 13 janvier 2014 un groupe de travail (GT) « orientation » (organisation de l'orientation et ses services dans l'EN) en amont d'un 14^{ème} GT métier (psychologues de l'EN) ajouté in extrémis à une première liste de GT où ne figuraient pas les conseillers d'orientation psychologues (COP), le ministère a répondu à une première attente des personnels d'autant qu'un premier document de travail (texte « présentation ») soumis aux organisations syndicales laissait entrevoir une prise en compte de la place occupée par les centres d'information et d'orientation (CIO) et par les COP dans l'approche éducative de l'orientation scolaire et l'accompagnement des élèves et des étudiants sur ces questions.

Après une sérieuse alerte lors de la deuxième réunion du GT orientation (deux textes proposés, « missions » et « évolution de la carte des CIO », qui marquaient un véritable recul en terme de perspective pour les CIO et les COP), le ministère a finalement entendu une grande partie des demandes de la majorité des syndicats présents et proposé, lors de la 3^{ème} réunion du GT orientation, trois textes qui, s'il ne lèvent pas certaines inquiétudes (hiérarchie plus pesante pour les COP, réduction du nombre de CIO, relation au SPRO) sont loin d'être insignifiants quant à une réaffirmation de la nécessité et de la spécificité des services d'orientation de l'EN.

Ces textes, qui auront statut de circulaires, viennent compléter le décret d'aout 2011 (statut et missions des COP et DCIO) qui reste la référence en la matière. Des CIO dans l'EN avec des COP qui interviennent en priorité auprès des publics scolaires (ce qui induit une reconnaissance de la différenciation des publics de l'orientation tout au long de la vie), qui contribuent à la réussite éducative et à la réflexion sur les procédures d'orientation et d'affectation scolaire, voilà de quoi servir d'appui pour la défense d'un vrai maillage territorial des CIO et de l'action des COP auprès des publics scolaires.

Des CIO et des COP pourtant toujours sous la menace

SUD éducation a décidé de ne pas participer à la troisième réunion du GT orientation (13 mars 2014) estimant que le décalage entre le discours ministériel et la réalité de terrain dans certaines académies faussait tout dialogue social.

C'est en particulier la position de la rectrice de l'académie de Rouen, dénoncée par plusieurs organisations syndicales depuis l'ouverture des travaux du GT, qui nous inquiète fortement. En maintenant à ce jour la fermeture de cinq CIO à la rentrée 2014 et cinq autres à la rentrée 2015 sur les 17 existants, en fixant de nouvelles règles d'organisation du travail des COP (zone d'exercice en EPLE pour les COP définie par le rectorat, pas d'accueil du public scolaire en CIO...), cette rectrice va à l'encontre des premières conclusions du GT orientation en terme de méthode et de définition des missions des CIO et des COP.

Tant que le ministère ne prendra pas les dispositions nécessaires pour mettre fin à cette situation, nous ne pourrions que nous interroger sur les réelles intentions gouvernementales en matière de service public d'orientation de l'EN.

Un GT métier qui pourrait masquer les réels enjeux

Le GT 14, consacré aux psychologues de l'éducation, qui va examiner les aspects recrutement, formation, conditions de travail des psychologues scolaires et des COP, nous pose question dans sa définition même. S'ils relèvent effectivement tout deux d'une formation en psychologie, liée à la maîtrise des apprentissages dans le premier degré pour l'un et à la question de l'orientation dans le second degré pour l'autre, psychologues scolaire et COP exercent des missions très différentes (hormis les bilans psychologiques pour l'entrée dans l'enseignement adapté) qui ne peuvent être fusionnées.

Concernant le second degré et les COP, et compte tenu des missions qui leurs sont assignés, la première question qui se pose est celle du nombre de ces personnels et de celui des CIO dans les quels ils exercent. Une réelle avancée en terme de métier et d'apport au public qu'ils accompagnent passe par :

- **Le retour au nombre de CIO existant avant les fermetures de ces cinq dernières années.**
- **Un recrutement important pour arriver à un ratio d'un COP pour 400 élèves du 2nd degré.**
- **La titularisation des COP contractuels.**
- **Une gestion collégiale des CIO (nous refusons tout renforcement du rôle du directeur).**
- **Le maintien de l'organisation actuelle du temps de travail.**